



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la protection judiciaire de la
jeunesse Grand Nord**

**PROJET
STRATÉGIQUE
INTERRÉGIONAL
GRAND NORD
2024-2027**

Décembre 2024

EDITO

Frédéric Phaure

Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord



L'équipe de la direction interrégionale Grand Nord – Hauts-de-France est fière de partager ici le projet stratégique interrégional (PSIR) qu'elle a adopté en 2024 pour trois années. Il est le fruit d'une co-élaboration avec les territoires, a été présenté aux représentants des professionnels et propose sous quatre orientations phares de rassembler l'essentiel des actions qui guideront jusqu'en 2027 les pas des agents de la protection judiciaire de la jeunesse du ressort.

Il décline les orientations fixées nationalement par plusieurs textes et orientations mais aussi bien sûr par le plan stratégique national 2023-2027 de la protection judiciaire de la jeunesse. Mais cette adaptation à l'échelle régionale d'une volonté nationale est donc augmentée d'intentions plus locales, tenant compte de la variété de la géographie, de la démographie, de la sociologie d'un territoire marqué par des caractéristiques, des problématiques et des ressources propres.

C'est, pour beaucoup, la synthèse de tous ces éléments qui m'a permis de fixer, dans un dialogue constant avec les directrices et directeurs territoriaux, une série d'orientations et de priorités à notre région, pour servir au mieux et au plus juste l'intérêt supérieur des enfants confiés à la PJJ des Hauts-de-France dans le cadre civil comme dans le cadre pénal.

C'est aussi la qualité et le dynamisme du tissu institutionnel et associatif, la vivacité des acteurs impliqués dans l'accompagnement des mineurs vulnérables, bref l'écosystème formidable dans lequel notre maison s'inscrit et qui la stimule.

Pour être conduit et évalué, le PSIR fait l'objet d'un accompagnement spécifique, également présenté ici, et mobilise l'énergie d'un comité dédié présidé par le directeur interrégional adjoint. Qu'il soit, en même temps que les directeurs territoriaux adjoints porteurs chacun d'une des quatre orientations, chaleureusement remercié pour son travail fait d'écoute, de synthèse et de vision.

Ce projet est un chemin qu'il revient à chacune et chacun dans les services déconcentrés de la PJJ Grand Nord – Hauts-de-France d'emprunter pour apporter son souffle et ses idées propres.

Bonne lecture à toutes et tous !

SOMMAIRE



PSIR : mode
d'emploi

6

ORIENTATION 1
Garantir la qualité de
l'accompagnement
éducatif

7

ORIENTATION 2
Consolider la
gouvernance de
l'interrégion

20

ORIENTATION 3
Sécuriser
l'écosystème
de travail

28

ORIENTATION 4
Promouvoir
l'exemplarité et
améliorer la lisibilité
de l'action de
l'interrégion

44

4 ORIENTATIONS

11 AXES



ORIENTATION 1 Garantir la qualité de l'accompagnement éducatif

AXE 1
Poursuivre l'adaptation des pratiques éducatives à l'évolution du cadre d'intervention

AXE 2
Sécuriser le parcours des mineurs

AXE 3
Renforcer l'affiliation au pacte Républicain

7

8

11

17

ORIENTATION 2 Consolider la gouvernance de l'interrégion

AXE 4
Optimiser les moyens au service de la mission

AXE 5
Consolider l'évaluation de la politique publique de PJJ

20

21

25

ORIENTATION 3 Sécuriser l'écosystème de travail

AXE 6
Améliorer les conditions et la qualité de vie au travail des agents

AXE 7
Sécuriser l'exercice des missions

28

29

35

ORIENTATION 4 Promouvoir l'exemplarité et améliorer la lisibilité de l'action de l'interrégion

AXE 8
Décliner les principes déontologiques applicables à la PJJ

AXE 9
Promouvoir le dialogue social

AXE 10
Développer une politique interrégionale écoresponsable

AXE 11
Accroître la visibilité de l'action

44

45

48

50

52

PSIR : MODE D'EMPLOI



Le PSIR, c'est quoi ?

Inscrit dans le plan stratégique national (PSN), le projet stratégique interrégional (PSIR) est un **outil d'orientation, de pilotage stratégique et de priorisation**.

Tout comme le PSN formalise l'ambition de la DPJJ pour les années à venir, le PSIR détermine les axes prioritaires, déclinés en objectifs et en actions à conduire.

A l'instar du PSN, le PSIR se veut **opérationnel, pratique à utiliser et avec une appropriation facilitée afin de mieux renforcer son lien avec les projets territoriaux**.



Quel pilotage ?

Le pilotage du PSIR 2023-2027 repose sur des acteurs et des instances organisées en 3 niveaux :

Niveau de pilotage opérationnel	Directeur interrégional adjoint Directeurs territoriaux adjoints	Trimestriel
----------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	-------------

Niveau de pilotage stratégique	Directeur interrégional et son adjoint Directeurs territoriaux et leurs adjoints	Biannuel
---------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	----------

Niveau de pilotage politique	Directeur interrégional et son adjoint Organisations syndicales Premiers concernés	Annuel
-------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	--------

ORIENTATION 1



GARANTIR LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

AXE 1

POURSUIVRE L'ADAPTATION DES PRATIQUES ÉDUCATIVES À
L'ÉVOLUTION DU CADRE D'INTERVENTION

AXE 2

SÉCURISER LE PARCOURS DES MINEURS

AXE 3

RENFORCER L'AFFILIATION AU PACTE RÉPUBLICAIN

ORIENTATION 1

GARANTIR LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF



AXE 1

POURSUIVRE L'ADAPTATION DES PRATIQUES ÉDUCATIVES À L'ÉVOLUTION DU CADRE D'INTERVENTION

▼
8

La protection des mineurs et des jeunes majeurs confiés à la PJJ est une priorité. Cet objectif repose sur plusieurs axes essentiels : l'effectivité du respect des droits des jeunes dans les lieux d'accueil, la prévention des mauvais traitements et une contenance éducative fondée sur la bientraitance.

Il est primordial de s'assurer que tous les droits des jeunes soient respectés dans les lieux d'accueil de la PJJ. Cela inclut le droit à la sécurité, à la dignité, à l'éducation et à la santé. Chaque jeune doit pouvoir évoluer dans un environnement qui garantit son bien-être et favorise son développement personnel et social. Il s'agira donc de renforcer, par une meilleure appropriation des référentiels d'évaluation, la capacité des professionnels à identifier les situations de danger ou de risque de danger, les besoins et les ressources des enfants, et de développer la dimension protectionnelle de notre action.

Cet axe poursuit, en outre, la volonté de conforter la mise en œuvre du code de la justice pénale des mineurs (CJPM) et de la loi de programmation et de réforme pour la justice des mineurs en lien avec les différents acteurs. Dans cette perspective, il s'agira notamment de garantir l'appropriation des orientations nationales par les professionnels et de définir une stratégie régionale de gestion de la délinquance juvénile. Elle s'appuiera sur les spécificités des territoires et à la cartographie des bassins de délinquance fondée sur une coordination étroite avec les acteurs locaux de la justice des mineurs.

**AXE 1 : POURSUIVRE L'ADAPTATION DES PRATIQUES ÉDUCATIVES À L'ÉVOLUTION
DU CADRE D'INTERVENTION**

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

PROTÉGER LES MINEURS ET LES JEUNES MAJEURS CONFIÉS

Objectif opérationnel 1.1

Consolider la doctrine et les pratiques éducatives relatives à la protection de l'enfance

PSN : objectif 1.2

→ ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Renforcer, par une meilleure appropriation des référentiels d'évaluation, la capacité des professionnels à identifier les situations de danger ou de risque de danger, les besoins et les ressources des enfants dans la conduite de tous les types de mesures et peines
- ▶ Renforcer l'adossement des pratiques au référentiel de l'évaluation des situations éducatives dans le cadre pénal
- ▶ En soutien des directions territoriales, définir une stratégie régionale cohérente relative à l'intervention éducative des services PJJ dans le cadre civil
- ▶ Favoriser et évaluer l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) sur des situations ciblées pour enrayer le processus d'entrée en délinquance
- ▶ Garantir, par la formation des professionnels et le contrôle des structures, l'effectivité du respect des droits des enfants et adolescents dans les lieux d'accueil
- ▶ Renforcer les compétences des professionnels en matière de prévention et de lutte contre toutes formes de mauvais traitements faits aux enfants
- ▶ Promouvoir une culture de la contenance éducative par la bientraitance et la non-violence
- ▶ Renforcer les compétences des professionnels en matière d'accompagnement de la parentalité
- ▶ Renforcer la formation et l'accompagnement des équipes des services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO) dans la conduite des AEMO concernant des mineurs de retour de zones de guerres
- ▶ Labeliser les initiatives promouvant les droits des enfants

9



EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION



Nombre de formations réalisées dans le champ de la protection de l'enfance



Nombre de mineurs inscrits dans un parcours d'insertion en fin d'AEMO



Nombre de documents individuels de prise en charge dans les dossiers des jeunes

**AXE 1 : POURSUIVRE L'ADAPTATION DES PRATIQUES ÉDUCATIVES À L'ÉVOLUTION
DU CADRE D'INTERVENTION**

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

**POURSUIVRE LA MISE EN PLACE DU CODE DE JUSTICE PÉNALE DES
MINEURS (CJPM) ET DE LA LOI DE PROGRAMMATION ET DE RÉFORME
POUR LA JUSTICE (LPJ) EN LIEN AVEC LES ACTEURS DE LA JUSTICE
DES MINEURS**

Objectif opérationnel 2.1 Conforter la mise en œuvre du CJPM

PSN : objectif 1.1

→ ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Favoriser l'appropriation des orientations nationales par les professionnels
- ▶ Au soutien des directions territoriales, définir une stratégie régionale cohérente de gestion de la délinquance juvénile cartographiée par bassin de délinquance et articulée avec les juridictions et les forces de sécurité intérieure de proximité
- ▶ Renforcer les compétences des intervenants titulaires et contractuels sur la permanence éducative auprès du tribunal (PEAT)
- ▶ Renforcer l'intervention éducative auprès des mineurs primo-délinquants dans le cadre de l'alternative aux poursuites
- ▶ Renforcer les compétences des professionnels de manière à augmenter les propositions d'aménagements de peine « ab initio » et à mi-peine
- ▶ Poursuivre le développement de la justice restaurative au profit des mineurs confiés
- ▶ Renforcer la formation des professionnels sur l'accompagnement des mineurs auteurs d'agressions et de violences sexuelles

▼
10



EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION



Nombre de formations réalisées



Nombre de mesures alternatives aux poursuites



Participation aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance

ORIENTATION 1

GARANTIR LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF



AXE 2

SÉCURISER LE PARCOURS DES MINEURS

La sécurisation du parcours des mineurs suivis par la justice est cruciale pour lutter contre la récidive et garantir leur réinsertion sociale ou professionnelle. Cet objectif repose sur la continuité et la cohérence des parcours éducatifs, rendues possibles par une meilleure lisibilité de l'intention éducative. Il s'agit ainsi de garantir le droit de chaque jeune à disposer d'un projet d'accompagnement prenant en compte ses besoins et où s'exprime une intention éducative claire depuis le document individuel de prise en charge jusqu'au rapport de fin de mesure.

Il s'agit en outre de garantir la continuité du parcours des jeunes placés en consolidant la capacité contenante et l'identité pédagogique des unités de placement collectif.

Cet axe s'attache également à renforcer l'accompagnement des mineurs détenus par une consolidation de la démarche d'évaluation, la densification des programmes d'activités et la prévention du risque suicidaire.

L'insertion des jeunes est un objectif central. Elle passe par une meilleure connaissance des dispositifs de droit commun, la dynamisation de l'insertion des jeunes par le sport, la culture et le monde numérique, l'accès aux formations dédiées à la transition écologique et la poursuite du partenariat armée-justice.

La santé des mineurs constitue un enjeu fort de ce deuxième axe. L'accent sera mis sur le renforcement des partenariats autour de la santé mentale des jeunes, tant à l'échelle régionale par la convention avec l'agence régionale de santé (ARS), qu'au plan territorial et local. Il s'agira également de poursuivre la dynamique de prévention et de suivi des addictions, de renforcer les compétences des professionnels relatives à la vie affective et sexuelle des jeunes afin de promouvoir

AXE 2 : SÉCURISER LE PARCOURS DES MINEURS**OBJECTIF STRATÉGIQUE 3****FAVORISER LA CONTINUITÉ ET LA COHÉRENCE DU PARCOURS DES MINEURS ACCOMPAGNÉS****Objectif opérationnel 3.1****Renforcer la lisibilité des parcours éducatifs**

PSN : objectif 2.1

 → ACTIONS À RÉALISER

- Renforcer la lisibilité de l'intention éducative dans les documents assurant la traçabilité du parcours des mineurs

**EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Nombre de projets conjoints de prise en charge (PCPC)



Formalisation d'objectifs individualisés, atteignables et mesurables dans les DIPC (analyse d'un échantillon)



Nombre de contrôles de premier niveau (DT et DS) sur ce sujet

AXE 2 : SÉCURISER LE PARCOURS DES MINEURS**OBJECTIF STRATÉGIQUE 3****FAVORISER LA CONTINUITÉ ET LA COHÉRENCE DU PARCOURS DES MINEURS ACCOMPAGNÉS****Objectif opérationnel 3.2****Favoriser un placement sans rupture**

PSN : objectifs 2.1 et 2.3

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Anticiper l'indication de placement dans le parcours éducatif des jeunes
- ▶ Renforcer l'identité pédagogique du dispositif des unités éducatives d'hébergement collectif (UEHC)
- ▶ Consolider la capacité contenante des unités de placement collectif
- ▶ Pérenniser la dynamique d'adaptation du dispositif de placement judiciaire par l'expérimentation et l'innovation
- ▶ Accompagner et évaluer la mise en place d'un établissement de placement éducatif (EPE) expérimental
- ▶ Renforcer la diversification de l'offre de placement individualisé
- ▶ Signer une convention avec France Parrainage

13

**EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Nombre de jeunes accueillis dans le cadre de l'accueil préparé



Réalisation d'une plaquette pour chaque UEHC permettant de préciser leur identité pédagogique



Nombre de familles d'accueil, de studios en semi-autonomie, de places en foyer de jeunes travailleurs

AXE 2 : SÉCURISER LE PARCOURS DES MINEURS**OBJECTIF STRATÉGIQUE 3****FAVORISER LA CONTINUITÉ ET LA COHÉRENCE DU PARCOURS DES MINEURS ACCOMPAGNÉS****Objectif opérationnel 3.3****Renforcer l'accompagnement des mineurs détenus**

PSN : objectifs 2.1, 2.2 et 2.4

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Garantir la formalisation d'un emploi du temps hebdomadaire individualisé pour chaque jeune détenu au sein des quartiers pour mineurs (QM) et au sein de l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM)
- ▶ Optimiser l'articulation entre les lieux de détention pour mineurs et les services de milieu ouvert au soutien du sens donné à l'incarcération
- ▶ Renforcer la capacité des professionnels de la PJJ intervenant en détention à prévenir la crise suicidaire

14

**EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Existence d'un emploi
du temps hebdomadaire
d'activités pour chaque
jeune



Nombre d'agents formés
à la prévention du risque
suicidaire



Taux de PCPC dans les
dossiers des jeunes détenus

AXE 2 : SÉCURISER LE PARCOURS DES MINEURS**OBJECTIF STRATÉGIQUE 3****FAVORISER LA CONTINUITÉ ET LA COHÉRENCE DU PARCOURS DES MINEURS ACCOMPAGNÉS****Objectif opérationnel 3.4****Garantir l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes accompagnés**

PSN : objectif 2.2

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Définir une stratégie régionale d'insertion concertée avec les rectorats de l'Education nationale, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), les missions locales et le conseil régional
- ▶ Améliorer la connaissance des dispositifs de droit commun par les professionnels PJJ
- ▶ Augmenter le nombre de mineurs orientés par les STEMO vers les unités éducatives d'activités de jour (UEAJ)
- ▶ Dynamiser l'insertion des jeunes par le sport, la culture et le monde numérique
- ▶ Favoriser l'accès aux formations dédiées à la transition écologique et énergétique porteuses d'emplois
- ▶ Garantir la continuité du rapport au savoir scolaire en centre éducatif renforcé (CER)
- ▶ Porter la convention Armée-Justice comme un vecteur d'insertion
- ▶ Accompagner le développement de la médiation animale au soutien de l'action éducative

**EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Nombre de mineurs orientés des STEMO vers les UEAJ



Existence d'un schéma régional d'insertion



Réalisation d'une évaluation scolaire pour chaque jeune lors d'une session en CER

**BONNES PRATIQUES DÉJÀ MISES EN PLACE**

- Résidences d'artistes à la PJJ (DIR)
- Eduquer les jeunes aux médias (UEAJ Beauvais)

AXE 2 : SÉCURISER LE PARCOURS DES MINEURS**OBJECTIF STRATÉGIQUE 3****FAVORISER LA CONTINUITÉ ET LA COHÉRENCE DU PARCOURS DES MINEURS ACCOMPAGNÉS****Objectif opérationnel 3.5****Mettre en œuvre les orientations de la PJJ promotrice de santé**

PSN : objectif 2.4

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Définir une stratégie régionale concertée avec l'agence régionale de santé (ARS) consacrée à la prise en compte des troubles mentaux dans l'accompagnement socio-judiciaire
- ▶ Soutenir les directions territoriales dans le développement de conventions locales entre les services et établissements PJJ et le champ de la santé mentale
- ▶ Créer deux établissements éducatifs et de soins pour les mineurs en grande souffrance psychique
- ▶ Promouvoir la mise en œuvre de programmes de prévention et de suivi des addictions
- ▶ Renforcer les compétences des professionnels relatives à la vie affective et sexuelle des jeunes confiés ; promouvoir la lutte contre les violences sexuelles, sexistes, la surexposition à la pornographie et les risques prostitutionnels
- ▶ Expérimenter l'intégration d'un professionnel PJJ au sein d'une équipe mobile « renfort santé mentale » au soutien de la prise en charge des jeunes en grande souffrance psychique par les établissements et services PJJ de la métropole lilloise
- ▶ Former des familles d'accueil à vocation thérapeutique
- ▶ Former les professionnels de la PJJ les plus exposés à la prévention et au traitement de la crise suicidaire des adolescents confiés à la PJJ

16

**EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Mise en place d'une convention dans chaque bassin en lien avec le secteur de la santé mentale



Nombre d'agents formés par dispositif dans le domaine de la prévention du suicide

**BONNE PRATIQUE DÉJÀ MISES EN PLACE**

- La mallette pédagogique « Jeux m'amuse » (DT 80/02)

ORIENTATION 1

GARANTIR LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF



AXE 3

REFORCER L'AFFILIATION AU PACTE REPUBLICAIN

Renforcer l'affiliation des jeunes suivis au pacte républicain est nécessaire pour garantir leur intégration dans la société. Cela passe par une éducation à la citoyenneté, à la laïcité et aux valeurs de la République. Dans cette perspective, il est essentiel d'inculquer aux jeunes les principes fondamentaux de la citoyenneté, tels que le respect des droits et des devoirs, la participation active à la vie démocratique et la compréhension des institutions républicaines. Par la mise en place d'actions éducatives adaptées, l'objectif est de développer leur sentiment d'appartenance et leur engagement civique, en leur offrant les clés pour devenir des citoyens responsables et conscients de leurs rôles au sein de la société.

La sensibilisation des jeunes à la laïcité constitue également un enjeu majeur de cet axe. Cette dernière garantit la liberté de conscience et l'égalité de chacun devant la loi, quelles que soient ses croyances religieuses. Il est donc essentiel d'aider les jeunes à comprendre l'importance de la tolérance, du vivre-ensemble et du respect mutuel.

Il s'agira enfin de lutter contre les processus de radicalisation violente des jeunes en portant le plan national de lutte contre la radicalisation et en renforçant la capacité des professionnels à identifier et à accompagner les jeunes inscrits ou en risque d'inscription dans ces processus.

AXE 3 : RENFORCER L'AFFILIATION AU PACTE REPUBLICAIN**OBJECTIF STRATÉGIQUE 4****ÉDUQUER À LA LAÏCITÉ, À LA CITOYENNETÉ ET AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE****Objectif opérationnel 4.1**

Promouvoir l'éducation à la laïcité et aux valeurs de la République dans chaque accompagnement éducatif

PSN : objectif 3.1

→ **ACTIONS À RÉALISER**

- ▶ Former l'ensemble des professionnels au module « valeurs de la République et laïcité »
- ▶ Favoriser chez les jeunes la connaissance et l'appropriation des mémoires collectives, au soutien d'une affiliation à la République fondée sur le sens et le sentiment d'appartenance

18

EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre de services et établissements ayant conduit un projet éducatif à caractère mémoriel



Nombre d'agents du SP et du SAH ayant suivi la formation « valeurs de la République et de la laïcité »



Nombre de jeunes sensibilisés à ces thématiques

**BONNES PRATIQUES DÉJÀ MISES EN PLACE**

- Citoyenneté et devoir de mémoire (UEMO Laon)
- Création d'un sas pédagogique suite à des incidents aux abords d'un lycée (STEMOI Compiègne)
- Chantier citoyen à la caserne des pompiers (STEMOI Beauvais)

AXE 3 : RENFORCER L'AFFILIATION AU PACTE REPUBLICAIN**OBJECTIF STRATÉGIQUE 5****LUTTER CONTRE LES PROCESSUS DE RADICALISATION VIOLENTE DES JEUNES CONFIES****Objectif opérationnel 5.1****Porter le plan de lutte contre la radicalisation violente**

PSN : objectif 2.4

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Renforcer la capacité des professionnels à identifier et accompagner les jeunes inscrits ou en risque d'inscription dans un processus de radicalisation violente

**INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Nombre de formations et d'agents formés à la prévention
de la radicalisation

ORIENTATION 2



CONSOLIDER LA GOUVERNANCE DE L'INTERRÉGION

AXE 4

OPTIMISER LES MOYENS AU SERVICE DE LA MISSION

AXE 5

CONSOLIDER L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE
PJJ

ORIENTATION 2

CONSOLIDER LA GOUVERNANCE DE L'INTERRÉGION



AXE 4

OPTIMISER LES MOYENS AU SERVICE DE LA MISSION

La gestion optimale des ressources humaines, financières et immobilières est nécessaire pour garantir l'efficience de nos actions.

En matière de ressources humaines et financières, il s'agit de renforcer l'implication et la responsabilisation des directeurs et directrices de service dans le pilotage des moyens par le développement d'outils et de la formation.

Quant aux ressources immobilières, il est important de disposer d'infrastructures adaptées et bien entretenues, qui offrent un cadre sécurisé et propice à l'épanouissement des jeunes et à de bonnes conditions de travail pour les professionnels. Dans cette perspective, il convient de mieux associer les parties prenantes à la gouvernance de l'immobilier pour l'adapter aux enjeux de la mission d'éducation et favoriser la qualité de vie au travail.

Dans cet axe, l'objectif est également de renforcer le pilotage stratégique et opérationnel de la complémentarité entre le secteur public (SP) et le secteur associatif habilité (SAH), sur la base d'une meilleure concertation.

AXE 4 : OPTIMISER LES MOYENS AU SERVICE DE LA MISSION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6

RENFORCER LE PILOTAGE STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

Objectif opérationnel 6.1

Optimiser la gestion des ressources humaines, financières et immobilières lors des dialogues de gestion

→ ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Consolider le caractère stratégique et décisionnel des dialogues de gestion
- ▶ Renforcer le pilotage stratégique des ressources humaines et financières
- ▶ Renforcer l'implication et la responsabilisation des directeurs.trices de service (DS) dans l'optimisation budgétaire et des ressources humaines des services par un accompagnement technique



22

EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION



Renouvellement des trames des dialogues de gestion



Organisation de réunions de travail en DIR avec les responsables d'appui au pilotage territorial (RAPT) au moins deux fois/an



Construction avec les RAPT de tableaux de suivi d'exécution des crédits

AXE 4 : OPTIMISER LES MOYENS AU SERVICE DE LA MISSION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6

RENFORCER LE PILOTAGE STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

Objectif opérationnel 6.2

Renforcer la lisibilité de la politique immobilière de la DIR PJJ Grand Nord

→ ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Garantir un processus lisible de validation et de suivi des projets immobiliers intégrant une approche articulée aux missions éducatives, à la gestion des ressources humaines et à la qualité des conditions de travail
- ▶ Incrire l'immobilier comme un enjeu central de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et du dialogue social



23

EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION



Communication aux DT
3 fois par an de la planification annuelle des projets immobiliers



Réunion 3 fois par an du comité de gouvernance des opérations immobilières et des conditions de travail



Organisation d'instances d'informations et d'échanges entre la DIR et les OS sur la question des chantiers immobiliers

AXE 4 : OPTIMISER LES MOYENS AU SERVICE DE LA MISSION**OBJECTIF STRATÉGIQUE 7
RENFORCER LE PILOTAGE DE LA COMPLÉMENTARITÉ AVEC LE
SECTEUR ASSOCIATIF HABILITÉ (SAH)****Objectif opérationnel 7.1**

Porter un pilotage exigeant de la complémentarité secteur public (SP)/
secteur associatif habilité (SAH)

PSN : objectif 1.3

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Renforcer le pilotage de la charte d'engagement réciproque et le rôle des instances de dialogue avec les fédérations
- ▶ Renforcer le pilotage opérationnel de la complémentarité SP-SAH au niveau DIR et DT



24

EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION

Organisation de deux rencontres
avec les fédérations par an



Nombre d'instances d'appui au
pilotage organisées par an

ORIENTATION 2

CONSOLIDER LA GOUVERNANCE DE L'INTERRÉGION



AXE 5

CONSOLIDER L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE PJJ

Une meilleure évaluation de la politique publique de la DIR PJJ Grand Nord est essentielle pour améliorer la sécurité et l'efficacité de nos actions. Cela passe par l'accès à des données d'activités exhaustives et harmonisées, qui permettent de mieux comprendre, analyser et orienter l'intervention des professionnels.

Pour évaluer correctement l'action publique menée, il est nécessaire de disposer de données complètes et standardisées. Notre volonté est de développer un pilotage stratégique de nos activités, en s'appuyant sur des données fiables et harmonisées. Cela implique une gestion plus fine et plus réactive des ressources humaines, financières et matérielles, afin d'adapter les moyens aux réalités du terrain.

Il s'agit ainsi de mieux accompagner les professionnels à la collecte des données d'activité par une meilleure maîtrise de l'application PARCOURS et de renforcer l'appropriation par les cadres des tableaux de bord.

AXE 5 : CONSOLIDER L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE PJJ**OBJECTIF STRATÉGIQUE 8
GARANTIR L'ACCÈS À DES DONNÉES D'ACTIVITÉ EXHAUSTIVES ET HARMONISÉES (PARCOURS)****Objectif opérationnel 8.1
Accompagner la formation des agents à l'utilisation du progiciel PARCOURS**

PSN : objectif 3.4

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Consolider le réseau des référents Parcours (formateurs)
- ▶ Garantir et suivre le déploiement de la formation des équipes éducatives à l'utilisation du progiciel PARCOURS (Lot 2)
- ▶ Contrôler la saisie conforme et régulière des données de PARCOURS

26

EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre de professionnels formés à PARCOURS



Recrutement de nouveaux référents territoriaux

AXE 5 : CONSOLIDER L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE PJJ**OBJECTIF STRATÉGIQUE 9****DÉVELOPPER LE PILOTAGE STRATÉGIQUE DE L'ACTIVITÉ DEPUIS LA DIR PJJ JUSQU'À L'UNITÉ ÉDUCATIVE****Objectif opérationnel 9.1****Développer l'appropriation par les cadres des tableaux de bord mensuels d'activité comme des outils de pilotage d'analyse et de rendu compte de l'activité**

PSN : objectif 3.4

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Pérenniser la tenue d'une instance trimestrielle d'appui au pilotage entre DIR et DT
- ▶ Former les cadres à l'utilisation des tableaux de bord et des indicateurs de performance et pérenniser leur exploitation trimestrielle en comité de direction (CDIR)
- ▶ Développer une stratégie d'optimisation de l'efficience dans le rapport moyens/activité
- ▶ Faire évoluer les outils de pilotage en fonction des orientations nationales et interrégionales

27

**EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Taux de tableaux de bords retournés en DT et en DIR avec les commentaires des DS sur les principaux indicateurs d'activité



Organisation de temps d'analyse des tableaux de bord interrégionaux et nationaux lors de 4 CDIR dans l'année

ORIENTATION 3



SÉCURISER L'ÉCOSYSTÈME DE TRAVAIL

AXE 6

AMÉLIORER LES CONDITIONS ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES AGENTS

AXE 7

SÉCURISER L'EXERCICE DES MISSIONS

ORIENTATION 3

SÉCURISER L'ÉCOSYSTÈME DE TRAVAIL



AXE 6

AMÉLIORER LES CONDITIONS ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVCT) DES AGENTS

A travers cet axe, il s'agit de travailler à l'amélioration de la qualité de vie au travail (QVCT), afin de favoriser des conditions de travail optimisées et de réduire les risques professionnels grâce à une politique de prévention efficace en matière de santé et sécurité au travail (SST).

Plus particulièrement, il importe de proposer et de promouvoir un plan dédié à la prévention et la lutte contre l'usure professionnelle.

Cet axe vise la conduite d'une politique de prévention SST rigoureuse, l'assurance d'un environnement de travail sécurisé et adapté, l'établissement d'objectifs QVCT dans chaque service et la mise en place d'une politique de télétravail cohérente et articulée aux besoins du service public.

AXE 6 : AMÉLIORER LES CONDITIONS ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES AGENTS**OBJECTIF STRATÉGIQUE 10
CONDUIRE UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION EFFICACE EN MATIÈRE
DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)****Objectif opérationnel 10.1**

Garantir le respect des obligations réglementaires en lien avec les visites de la chargée de mission SST

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Assurer la mise en place des contrôles techniques obligatoires (CTO) et leur suivi
- ▶ Garantir l'accès des agents aux formations obligatoires en matière de SST

**EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**▼
30

Nombre de CTO réalisés par année



Nombre de sites ayant fait appel au marché national de formation SOFIS

AXE 6 : AMÉLIORER LES CONDITIONS ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES AGENTS**OBJECTIF STRATÉGIQUE 10
CONDUIRE UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION EFFICACE EN MATIÈRE
DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)****Objectif opérationnel 10.2**

Conduire un plan de lutte de prévention et de réduction de l'usure
professionnelle

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Identifier les ressorts de l'absentéisme au travail
- ▶ Promouvoir les leviers de récupération des professionnels dans l'exercice de leur fonction

**EXEMPLE D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Existence du plan de prévention et de
réduction de l'usure professionnelle

AXE 6 : AMÉLIORER LES CONDITIONS ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES AGENTS

OBJECTIF STRATÉGIQUE 10

CONDUIRE UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION EFFICACE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

Objectif opérationnel 10.3

Agir sur certains risques importants propres à la PJJ

→ **ACTIONS À RÉALISER**

- ▶ Améliorer la prévention et la gestion des phénomènes de violences
- ▶ Réduire le risque routier et en améliorer la connaissance
- ▶ Réduire les risques liés au travail isolé et au travail de nuit
- ▶ Limiter les risques psychosociaux et améliorer leur connaissance auprès des agents
- ▶ Définir et prioriser des actions de prévention des accidents de service et de trajet

32

**EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Mise à jour du guide de gestion des violences externes



Nombre de sessions de sensibilisation à la sécurité routière organisées sur l'interrégion



Nombre de projets de service incluant la question du travail isolé et du travail de nuit

**BONNE PRATIQUE DÉJÀ MISE EN PLACE**

- Pôle ressource territorial « débriefing technique » (DT 62)

AXE 6 : AMÉLIORER LES CONDITIONS ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES AGENTS**OBJECTIF STRATÉGIQUE 10
CONDUIRE UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION EFFICACE EN MATIÈRE
DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)****Objectif opérationnel 10.4
Faire porter la politique SST par les cadres** **→ ACTIONS À RÉALISER**

- ▶ Mettre en place et fiabiliser les tableaux de suivi et de pilotage de la SST
- ▶ Favoriser la transversalité et développer les partenariats entre les différents acteurs de la SST

**EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

33



Nombre de tableaux de bord SST du DS renseignés



Nombre de conseillers et d'assistants de prévention intervenant au comité QVCT

**BONNE PRATIQUE DÉJÀ MISE EN PLACE**

- Réseau de correspondants handicap (DIR)

AXE 6 : AMÉLIORER LES CONDITIONS ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES AGENTS

OBJECTIF STRATÉGIQUE 11

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Objectif opérationnel 11.1

Promouvoir la qualité de vie au travail au sein de chaque service et établissement

→ ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Garantir l'équipement logistique nécessaire à tout agent en fonction de ses missions
- ▶ Fixer des objectifs d'amélioration de la QVCT dans chaque projet de service et d'établissement
- ▶ Incrire les modalités de télétravail dans une politique de QVCT articulée aux besoins du service public



34

EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION



Création de fiches pratiques du télétravail



Nombre de projets de service incluant des actions QVCT



BONNES PRATIQUES DÉJÀ MISES EN PLACE

- Semaine de la qualité de vie au travail (DIR)
- Guide de l'action sociale (DIR)

ORIENTATION 3

SÉCURISER L'ÉCOSYSTÈME DE TRAVAIL



AXE 7

SÉCURISER L'EXERCICE DES MISSIONS

Cet axe vise à optimiser la stabilité des équipes pour garantir la continuité des missions de la DIR PJJ Grand Nord. Il s'agit de soutenir et d'incarner la stratégie de marque employeur Justice pour améliorer l'attractivité des métiers et fidéliser les professionnels, ainsi que d'accompagner les cadres dans l'exercice de leurs missions et leur développement professionnel.

Il ambitionne également de renforcer la politique de contrôle interne par l'inscription des contrôles de premier et de second niveau dans une logique d'identification et de maîtrise des risques, en garantissant le suivi des plans d'action et en améliorant la capacité des cadres à piloter et manager par la maîtrise des risques.

Enfin, cet axe vise à accompagner l'amélioration continue de la qualité des établissements et services en sensibilisant les cadres à la démarche qualité et en déployant le processus d'accompagnement vers l'évaluation.

AXE 7 : SÉCURISER L'EXERCICE DES MISSIONS

OBJECTIF STRATÉGIQUE 12

AMÉLIORER LA STABILITÉ DES ÉQUIPES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES MISSIONS

Objectif opérationnel 12.1

Soutenir et incarner la stratégie de marque employeur Justice pour améliorer l'attractivité des métiers et la fidélisation des professionnels

PSN : objectif 3.2

→ ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Renforcer les liens de la DIR avec les écoles du travail social et les universités, les collèges et les lycées des Hauts-de France
- ▶ Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants en garantissant la mise en place d'un processus d'intégration
- ▶ Développer la présence en ligne de la DIR sur les plateformes et réseaux professionnels
- ▶ Porter une politique attractive sur la durée des contrats sur l'ensemble des territoires et des métiers
- ▶ Développer un plan de formation dédié aux professionnels sous contrat

36



EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION



Retour des agents entrants (questionnaire de satisfaction au travail)



Taux de croissance des abonnés/interactions sur la page LinkedIn de la DIR



Taux de fidélisation des agents

AXE 7 : SÉCURISER L'EXERCICE DES MISSIONS

OBJECTIF STRATÉGIQUE 12

AMÉLIORER LA STABILITÉ DES ÉQUIPES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES MISSIONS

Objectif opérationnel 12.2

Accompagner les cadres dans l'exercice de leurs missions et dans leur projet professionnel

PSN : objectif 3.2

→ ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Renforcer les DS et les responsables d'unité éducative (RUE) dans leur rôle de gestionnaire et de manager par un étayage renforcé via les lignes fonctionnelles DIR-DT
- ▶ Renforcer l'accompagnement de la carrière des cadres



EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION

37



Nombre d'outils produits par les lignes fonctionnelles pour renforcer le rôle gestionnaire et managérial des DS et des RUE



Taux de cadres ayant bénéficié d'au moins une formation/ an



Taux de participation des cadres à la revue des carrières



BONNE PRATIQUE DÉJÀ MISE EN PLACE

- Le guide du recrutement (DIR)

AXE 7 : SÉCURISER L'EXERCICE DES MISSIONS**OBJECTIF STRATÉGIQUE 13**
**PILOTER UNE POLITIQUE DE CONTRÔLE INTERNE EXIGEANTE AU
SOUTIEN DE LA MAÎTRISE DES RISQUES****Objectif opérationnel 13.1**

Inscrire les contrôles de premier et de second niveau dans une logique d'identification et de maîtrise des risques

PSN : objectif 3.3

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Renforcer le lien entre la programmation des contrôles et la cartographie des risques
- ▶ Enrichir le contrôle de second niveau par la mobilisation de ressources pluridisciplinaires et interservices

**EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

38



Existence de critères de priorisation
des contrôles fondés sur la
cartographie des risques



Nombre de contrôles associant les
services de la DIR

AXE 7 : SÉCURISER L'EXERCICE DES MISSIONS**OBJECTIF STRATÉGIQUE 13**
**PILOTER UNE POLITIQUE DE CONTRÔLE INTERNE EXIGEANTE AU
SOUTIEN DE LA MAÎTRISE DES RISQUES****Objectif opérationnel 13.2**
Garantir le suivi des plans d'actions issus des contrôles

PSN : objectif 3.3

 → ACTIONS À RÉALISER

- Poursuivre la structuration du suivi DIR-DT sur les plans d'actions issus des contrôles

**EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Nombre de réunions relatives au
suivi des plans d'action
entre DIR et DT



Taux de recommandations et de
préconisations mises en œuvre

AXE 7 : SÉCURISER L'EXERCICE DES MISSIONS**OBJECTIF STRATÉGIQUE 13**
**PILOTER UNE POLITIQUE DE CONTRÔLE INTERNE EXIGEANTE AU
SOUTIEN DE LA MAÎTRISE DES RISQUES****Objectif opérationnel 13.3**

Renforcer la capacité des cadres à piloter et à manager par la maîtrise des risques

PSN : objectif 3.3

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Favoriser l'appropriation par les cadres de la démarche de maîtrise des risques

**EXEMPLE D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Nombre de cadres formés à la
démarche de maîtrise des risques

▼
40

AXE 7 : SÉCURISER L'EXERCICE DES MISSIONS**OBJECTIF STRATÉGIQUE 13**
**PILOTER UNE POLITIQUE DE CONTRÔLE INTERNE EXIGEANTE AU
SOUTIEN DE LA MAÎTRISE DES RISQUES****Objectif opérationnel 13.4**

Renforcer la capacité des cadres à mettre en place une démarche régulière de contrôle hiérarchique

PSN : objectif 3.3

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Favoriser la mise en œuvre des contrôles de 1er niveau par le développement d'outils au soutien des DT et des DS

**EXEMPLE D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Mise en place d'ateliers avec les DS relatifs au contrôle interne

AXE 7 : SÉCURISER L'EXERCICE DES MISSIONS**OBJECTIF STRATÉGIQUE 14**

PILOTER LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS OU SERVICES SOCIAUX OU MÉDICO-SOCIAUX (ESSMS) À TRAVERS LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

Objectif opérationnel 14.1

Faire connaître la démarche qualité à l'ensemble des cadres

PSN : objectif 3.3

 → ACTIONS À RÉALISER

- Développer une dynamique de mise en œuvre des démarches d'amélioration de la qualité au sein de tous les ESSMS de la DIR

**EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

42



Nombre de projets de service et d'établissement prévoyant une démarche d'amélioration de la qualité



Existence d'une synthèse régionale des évaluations des ESSMS

AXE 7 : SÉCURISER L'EXERCICE DES MISSIONS**OBJECTIF STRATÉGIQUE 14**

PILOTER LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS OU SERVICES SOCIAUX OU MÉDICO-SOCIAUX (ESSMS) À TRAVERS LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

Objectif opérationnel 14.2

Déployer le processus d'accompagnement des services et des établissements vers l'évaluation

PSN : objectif 3.3

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Décliner une méthodologie de préparation et d'accompagnement des services et établissements concernés selon la programmation définie
- ▶ Assurer un suivi de l'évaluation des ESSMS



43

EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION

Existence d'outils support à la préparation de l'évaluation



Nombre d'évaluations de la qualité des ESSMS réalisées selon la programmation

ORIENTATION 4



PROMOUVOIR
L'EXEMPLARITÉ ET
AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DE
L'ACTION DE L'INTERRÉGION

AXE 8

DÉCLINER LES PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES APPLICABLES À
LA PJJ

AXE 9

PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL

AXE 10

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE INTERRÉGIONALE
ÉCORESPONSABLE

AXE 11

ACCROITRE LA VISIBILITÉ DE L'ACTION

ORIENTATION 4

PROMOUVOIR L'EXEMPLARITE ET AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DE L'ACTION DE L'INTERRÉGION



AXE 8

DÉCLINER LES PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES APPLICABLES À LA PJJ

Cet axe affirme la volonté de déployer une action quotidienne respectueuse de la déontologie professionnelle au sein de la DIR PJJ Grand Nord. Cet objectif implique une exigence renouvelée sur le respect des devoirs du fonctionnaire et la lutte contre les violences et les discriminations.

Enfin, cet axe vise aussi à mieux prendre en compte la parole des premiers concernés. Il s'agit d'inclure les jeunes et leurs familles aux processus décisionnels, afin de garantir que leurs besoins soient au cœur de l'action éducative.

AXE 8 : DÉCLINER LES PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES APPLICABLES À LA PJJ

OBJECTIF STRATÉGIQUE 15

DÉPLOYER UNE ACTION QUOTIDIENNE RESPECTUEUSE DE LA DÉONTOLOGIE PROFESSIONNELLE

Objectif opérationnel 15.1

Accompagner le déploiement et l'application du texte à valeur déontologique de la PJJ

PSN : objectif 3.1

→ ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Définir une stratégie d'appropriation du texte à valeur déontologique (cadres puis équipes)
- ▶ Sensibiliser les nouveaux arrivants et définir les contenus d'intervention à chaque niveau hiérarchique
- ▶ Sensibiliser et accompagner les équipes déjà en place et définir les contenus d'intervention à chaque niveau hiérarchique
- ▶ Sensibiliser et accompagner les professionnels dans leur devoir d'exemplarité
- ▶ Définir le cadre d'une parole libérée dans toutes les instances professionnelles
- ▶ Définir une stratégie régionale de lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles (VSS), à destination de l'ensemble des cadres de la PJJ
- ▶ Rendre accessible les outils de lutte contre toutes les formes de discrimination dans les services et établissements
- ▶ Appliquer le principe de non-discrimination dans les processus de recrutement conformément au guide de recrutement

46



EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION



Nombre de procédures impliquant un défaut de positionnement déontologique



Nombre de professionnels sensibilisés au devoir d'exemplarité



Organisation d'au moins un temps de travail par an avec les cadres sur la lutte contre les harcèlement, les VSS et les discriminations

AXE 8 : APPLIQUER LES PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES APPLICABLES À LA PJJ**OBJECTIF STRATÉGIQUE 15**
DÉPLOYER UNE ACTION QUOTIDIENNE RESPECTUEUSE DE LA DÉONTOLOGIE PROFESSIONNELLE**Objectif opérationnel 15.2****Mieux prendre en compte la parole des premiers concernés**

PSN : objectif 3.1

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Formaliser des partenariats avec les représentants des premiers concernés
- ▶ Intégrer la parole des usagers dans la démarche de contrôle et dans l'évaluation de l'action d'éducation quotidienne conformément au code d'action sociale et des familles
- ▶ Donner aux mineurs confiés à la PJJ l'accès aux instances de direction et d'élaboration

47

EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombre de partenariats formalisés au niveau DIR et DT



Nombre de contrôles et d'évaluations intégrant la parole des usagers



Nombre d'instances de direction et d'élaboration auxquelles ont eu accès les mineurs confiés à la PJJ

ORIENTATION 4

PROMOUVOIR L'EXEMPLARITE ET AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DE L'ACTION DE L'INTERRÉGION



AXE 9

PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL

Cet axe du PSIR vise à établir un dialogue social dynamique, constructif, respectueux et porteur de décisions partagées et concertées.

Il s'agit de cadencer de manière resserrée et de rendre lisible les rencontres avec les représentants des professionnels, en direction et sur le terrain, afin de faire en sorte que le dialogue social soit le plus opérationnel possible.

AXE 9 : PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL**OBJECTIF STRATÉGIQUE 16****DÉVELOPPER LES MODALITÉS D'UN DIALOGUE SOCIAL DYNAMIQUE,
CONSTRUCTIF, RESPECTUEUX ET PORTEUR DE DÉCISIONS****Objectif opérationnel 16.1****Définir les conditions du dialogue social renouvelé**

PSN : objectif 3.1

 → ACTIONS À RÉALISER

- Organiser des temps de rencontres hors calendrier promouvant un dialogue social constant y compris à l'initiative des organisations professionnelles

**EXEMPLE D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Nombre de rencontres à
l'initiative de l'administration
et des OS

ORIENTATION 4

PROMOUVOIR L'EXEMPLARITE ET AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DE L'ACTION DE L'INTERRÉGION



AXE 10

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE INTERRÉGIONALE ÉCORESPONSABLE

L'environnement et sa meilleure protection est un enjeu de société qui s'impose également comme un sujet éducatif. En impliquant les jeunes confiés dans ce processus, la PJJ leur offre les outils et les connaissances nécessaires pour construire un monde plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité.

Cela ouvre également aux jeunes des perspectives de carrière vers de nouveaux secteurs d'emploi liés à la protection de l'environnement qui sont une opportunité d'insertion.

La mise en place d'une stratégie régionale écoresponsable engage également chacun d'entre nous dans une réflexion sur nos usages de travail quotidien et sur leur impact environnemental. Il s'agit dans cette perspective d'évaluer l'empreinte carbone de notre activité collective.

AXE 10 : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE INTERRÉGIONALE ÉCORESPONSABLE**OBJECTIF STRATÉGIQUE 17**
**ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN ÉCO-RESPONSABLE
INTERRÉGIONAL****Objectif opérationnel 17.1**
Développer une stratégie éco responsable

PSN : objectif 3.1

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Faire réaliser le bilan carbone de la DIR
- ▶ Définir une stratégie éco-responsable interrégionale par un plan d'action qui préside des objectifs de neutralité carbone et adapté aux contraintes de gestion

**EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Réalisation du bilan carbone de la DIR



Nombre d'actions éco-responsables réalisées (DIR siège et 4 territoires)



Réalisation et diffusion du plan d'action éco-responsable

ORIENTATION 4

PROMOUVOIR L'EXEMPLARITE ET AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DE L'ACTION DE L'INTERRÉGION



AXE 11

ACCROITRE LA VISIBILITÉ DE L'ACTION

La communication occupe une place stratégique à la PJJ. Elle n'est pas seulement un outil de diffusion d'information, mais un levier essentiel pour améliorer la lisibilité de l'action et valoriser les potentialités des jeunes confiés.

La communication vise en premier lieu à améliorer la compréhension des missions auprès des partenaires, du grand public et des médias. Une communication claire et cohérente permet de rendre les actions plus accessibles et compréhensibles pour tous les acteurs concernés, dont les jeunes et leurs familles.

A travers ses objectifs de communication, la PJJ souhaite mettre en lumière les succès et les progrès réalisés par les jeunes suivis par la justice. En partageant des témoignages positifs et des histoires de réinsertion réussie, le service communication contribue à déconstruire les stéréotypes et à montrer que ces jeunes ont une place dans la société.

Une communication efficace facilite également la collaboration avec les partenaires institutionnels, associatifs et locaux. En partageant les objectifs, les méthodes et les résultats, il s'agit de créer un environnement propice à la synergie et à l'engagement des différents acteurs autour de projets communs.

AXE 11 : ACCROITRE LA VISIBILITÉ DE L'ACTION**OBJECTIF STRATÉGIQUE 18**

**PROMOUVOIR LES POTENTIALITÉS DES JEUNES CONFIÉS À LA PJJ
AUPRÈS DU GRAND PUBLIC, DES PARTENAIRES ET DES JOURNALISTES**

Objectif opérationnel 18.1

Valoriser l'impact des actions de la DIR PJJ Grand Nord en matière d'insertion des jeunes et de lutte contre la récidive

PSN : objectif 1.4

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Poursuivre le développement des relations presse
- ▶ Professionnaliser et harmoniser les supports de communication pour faciliter le développement des relations externes (partenariats, campagne famille d'accueil)

**EXEMPLES D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

53



Nombre de sollicitations
presse traitées



Création d'un kit
partenariat



Création d'une vidéo de
présentation pour
chaque DT

AXE 11 : ACCROITRE LA VISIBILITÉ DE L'ACTION**OBJECTIF STRATÉGIQUE 19
AMÉLIORER LA LISIBILITÉ ET LA COMPRÉHENSION DE L'ACTION DE
LA DIR PJJ GRAND NORD****Objectif opérationnel 19.1**

**Valoriser les pratiques et accompagner les services et établissements
dans leur besoin en communication**

PSN : objectif 1.4

 → ACTIONS À RÉALISER

- ▶ Partager les bonnes pratiques et valoriser les actions éducatives menées sur le terrain
- ▶ Former et accompagner les agents dans l'usage des réseaux sociaux professionnels

**EXEMPLE D'INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Création d'un plan de
communication bonnes
pratiques

▼
54

Conception graphique : Service communication

©Direction interrégionale de la protection judiciaire
de la jeunesse Grand Nord





**Direction interrégionale de la protection
judiciaire de la jeunesse Grand Nord**

Décembre 2024